

Conditions générales

Concours de start-up d'ONU Tourisme au Maroc : Défi de l'innovation dans le domaine du tourisme rural et communautaire

Pays d'exécution : Concours national – Maroc

Titre du projet : Concours de start-up d'ONU Tourisme au Maroc : défi de l'innovation dans le domaine du tourisme rural et communautaire

1.) Introduction et contexte :

ONU Tourisme et la Société Marocaine d'Ingénierie Touristique (SMIT) coorganisent ce concours national de start-up destiné à repérer et à soutenir les modèles d'activité les plus innovants à l'appui du tourisme rural et communautaire au Maroc.

Le tourisme rural ouvre des perspectives considérables pour le développement durable. En règle générale, une grande partie des populations en situation de pauvreté vivent en milieu rural, où le tourisme peut servir de catalyseur de la diversification économique, la création d'emplois et l'inclusion sociale. Au Maroc, le tourisme a démontré détenir un fort potentiel au service de l'autonomisation des femmes, des jeunes et des communautés locales, tout en contribuant à la préservation du patrimoine culturel et naturel.

Les tendances du tourisme mondial vont de plus en plus vers la recherche d'expériences authentiques, de nature, à forte dimension communautaire. Les voyageurs veulent donner du sens à la découverte des cultures locales, de la gastronomie traditionnelle et des pratiques durables. C'est une évolution qui représente une chance à saisir du point de vue stratégique pour positionner le Maroc comme une destination de premier plan pour le tourisme responsable.

Dans le même temps, les zones rurales sont confrontées à des défis structurels, dont l'accès limité aux financements, le manque d'infrastructures, les besoins en matière de transformation numérique, des contraintes en matière de gouvernance et une vulnérabilité climatique.

Ce concours vise à détecter les entrepreneurs proposant des solutions novatrices contribuant à la résilience, à la compétitivité et à la durabilité à long terme des écosystèmes de tourisme rural au Maroc.

En favorisant la collaboration entre les entrepreneurs, les communautés, les investisseurs et les acteurs institutionnels, ONU Tourisme entend créer des possibilités d'emploi et d'activité économique durable ainsi que de la valeur à long terme pour les destinations rurales.

2.) Le concours :

ONU Tourisme propose le lancement d'un concours national pour repérer et soutenir les start-up et les initiatives dans le domaine du tourisme rural et communautaire au Maroc.

L'objectif général est de détecter, d'accompagner et de soutenir des solutions innovantes autour de trois grands piliers : la planète, la population et la prospérité.

Les entrepreneurs présentant leur candidature seront évalués par un jury désigné à cet effet, en employant la méthodologie suivie pour les programmes d'innovation d'ONU Tourisme.

3.) Conditions de participation

ONU Tourisme encourage les candidatures de toutes provenances, en particulier celles de populations souvent sous-représentées comme les femmes, les jeunes et les personnes en situation de handicap. Le but est que le concours reflète dans toute leur diversité les populations qui contribuent au secteur du tourisme.

Le concours est ouvert aux :

- Start-up (de la phase d'amorçage au démarrage)
- Microentreprises et PME
- Coopératives et organisations communautaires (ONG)
- Entreprises sociales et entrepreneurs

Conditions requises :

- Les candidats doivent être soit des entités légalement immatriculées au Maroc ou des ressortissants marocains se portant candidats à titre individuel.
- Les candidats doivent avoir leur activité dans des régions rurales du Maroc ou un impact démontré, clair et mesurable, dans les communautés rurales.
- Le projet doit relever d'au moins une des trois catégories suivantes : pour la planète, la population ou la prospérité.
- Le projet doit être innovant et proposer des solutions à valeur ajoutée, numériques pour relever les défis du tourisme rural.
- Le projet doit être axé sur la durabilité et aligné sur les principes de la responsabilité environnementale et sociale, notamment les objectifs de développement durable (ODD).
- Les candidats doivent disposer d'un produit minimum viable (MVP) ou d'un concept validé.
- Les projets doivent posséder un potentiel d'extensibilité au niveau local et/ou international.
- L'équipe doit démontrer des capacités, de l'engagement et un attachement aux principes de l'équité entre les femmes et les hommes.

4.) Conditions requises :

4.1 Catégories :

Les start-up candidates doivent appartenir à au moins une des catégories suivantes :

1. Pour la planète – Systèmes touristiques régénérateurs et résilients face aux changements climatiques dans les destinations de nature en milieu rural

Cette catégorie se concentre sur les solutions durables et inclusives pour le tourisme de nature en milieu rural, reposant sur des approches innovantes du développement durable à fort impact social et communautaire et tenant compte des particularités des territoires.

Les domaines prioritaires comprennent :

- Technologies d'utilisation rationnelle de l'eau et systèmes durables de gestion de l'eau
- Initiatives de tourisme de nature et de conservation de la biodiversité
- Mobilité durable
- Solutions de l'économie circulaire
- Intégration des énergies renouvelables
- Utilisation durable des terres et agrotourisme
- Outils numériques de suivi environnemental et de mesure d'impact

2. Pour la population – Autonomisation communautaire et création de valeur inclusive

Cette catégorie porte sur les expériences touristiques et la dynamisation des économies locales, en se concentrant sur les projets qui stimulent le tourisme et renforcent l'activité économique locale, en produisant un fort impact social et communautaire.

Les domaines prioritaires comprennent :

- Modèles de tourisme communautaire
- Initiatives pilotées par les femmes et les jeunes
- Préservation du patrimoine culturel
- Développement des compétences et entrepreneuriat
- Gouvernance inclusive et partage des retombées bénéfiques
- Intégration des producteurs locaux aux chaînes de valeur du tourisme

3. Pour la prospérité – Des économies touristiques de nature en milieu rural compétitives et capables d'expansion

Cette catégorie est axée sur le développement de projets de tourisme de nature en milieu rural à fort impact économique et territorial.

Les domaines prioritaires comprennent :

- Expériences et produits touristiques innovants
- Plateformes numériques d'accès au marché
- Solutions d'accès aux financements
- Outils reposant sur les données
- Intégration aux circuits touristiques
- Innovation dans les modèles d'activité économique

4.2. Principales conditions à remplir

Les initiatives sélectionnées seront évaluées sur la base des critères suivants :

- Innovation démontrée : déploiement de solutions présentant des avancées technologiques pertinentes pour le tourisme
- Extensibilité : capacité de mise à échelle de la solution sur le marché et potentiellement à l'international
- Durabilité et alignement sur les ODD : engagement démontré envers la durabilité et la réalisation des objectifs de développement durable (ODD)
- État de préparation pour la commercialisation et adéquation à la clientèle : demande client avérée, solution adaptée au marché et prête à être implantée dans la pratique
- Stabilité financière : aval financier solide et modèle d'affaires robuste pour appuyer la croissance à long terme
- Mobilisation de l'écosystème de l'innovation : participation à des collaborations multipartites en vue d'une adoption et d'une intégration généralisées dans le secteur du tourisme.

4.3 Finalité

- Encourager le développement de solutions d'avant-garde pour le secteur du tourisme grâce à de nouveaux modèles d'activité reposant sur la collaboration et aux nouvelles technologies, en tirant parti des forces à la fois des start-up et des grandes entreprises
- Réunir les représentants des écosystèmes de l'innovation et de l'entrepreneuriat touristiques, notamment les start-up et les grandes entreprises, pour échanger des connaissances, modèles d'activité et exemples de réussite, en favorisant un climat de collaboration à l'appui de la croissance mutuelle et de l'innovation
- Stimuler les synergies entre les entités du secteur public, les start-up, les milieux universitaires, les entreprises, les investisseurs et les accélérateurs

4.4. Exclusion de participation

Tout participant qui, au départ ou à n'importe quel moment durant le concours, ne remplit pas l'une quelconque des conditions requises établies dans les présentes Conditions générales sera exclu du concours et du bénéfice de tout service ou prix potentiel reçu dans le cadre de sa participation.

Les employés d'ONU Tourisme ne peuvent pas participer. Les personnes mineures ne sont pas admises à participer au concours.

ONU Tourisme ne sera pas tenue responsable de toutes données fausses, inexactes, obsolètes, incomplètes ou erronées communiquées par les participants. Le cas échéant, l'intéressé sera exclu automatiquement du concours et perdra le droit de jouissance du prix.

ONU Tourisme se réserve le droit de ne pas accepter, ou d'éliminer du concours, sans préavis, tout participant qui, à son avis, agit de manière frauduleuse, abusive ou d'une manière contraire à l'esprit du concours, aux principes des Nations Unies ou du droit, aux droits de tiers et/ou à la bonne foi. De même, tout participant ou personne apparentée dont les agissements iraient à l'encontre de la réputation ou de la bonne image d'ONU Tourisme pourra être éliminé du concours. Aucune des actions ci-dessus ne donne droit aux participants potentiels ou exclus de présenter une réclamation contre ONU Tourisme pour quelque dommage que ce soit, des dépenses encourues ou autre.

5.) Procédure de dépôt des candidatures

Les start-up réunissant toutes les conditions requises décrites à la section 4 « Conditions requises » peuvent se présenter au concours en choisissant l'une des catégories de la section 4.1 ci-dessus.

Habituellement, les projets contribuent à plus d'un objectif. La catégorie à retenir est celle dans laquelle on s'attend à avoir le plus d'impact positif. Pour participer, les candidats doivent remplir le formulaire d'inscription en ligne disponible sur le site Web.

Le formulaire doit être rempli en anglais ou en français en prenant soin de renseigner tous les champs obligatoires. Les données communiquées par les participants au moment de l'inscription au programme doivent être véridiques. Par conséquent, tout participant dont les données sont inexactes ou incomplètes perdra toute possibilité de participer au programme et de recevoir quelque service que ce soit.

ONU Tourisme utilisera les coordonnées fournies lors de l'inscription en ligne pour contacter les participants. ONU Tourisme ne sera pas tenue responsable de toutes coordonnées incomplètes ou incorrectes.

6.) Calendrier :

- **Avril 2026** : Lancement du concours
- **Avril-juillet 2026** : Promotion et communication
- **Fin juillet 2026** : Date limite de candidature
- **Août-septembre 2026** : Évaluation et présélection
- **Automne 2026** : Rencontre finale de « pitch »

7.) Procédure et critères de sélection

7.1. Un groupe d'experts d'ONU Tourisme et les partenaires du concours évalueront les propositions d'après les critères ci-dessous.

Chaque critère est noté de 1 à 4, 1 étant la note la plus basse et 4 la plus haute :

- Innovation et créativité du produit/service : originalité, caractère de rupture

- Viabilité du modèle d'activité
- Maturité de la solution : modèle d'activité ayant fait ses preuves
- Extensibilité et internationalisation de la solution
- Composition de l'équipe, maturité de l'équipe et diversité de l'équipe
- La solution comporte des éléments numériques
- Impact social et environnemental de la solution. Alignement sur les ODD

7.2. Sur la base des critères susmentionnés, un premier tri et filtrage de toutes les entités s'étant portées candidates sera opéré par ONU Tourisme et ses partenaires.

7.3. Un comité d'experts sera nommé par ONU Tourisme pour désigner un gagnant dans chaque catégorie. Il se composera d'un réseau international de partenaires. Le Comité évaluera les projets retenus par catégorie et procédera à la sélection de chacun des lauréats. Les décisions prises par le Comité sont finales.

7.4 Le processus d'évaluation porte strictement sur le projet spécifique, pas sur d'autres initiatives menées par les participants ou sur leur parcours antérieur. Si l'évaluation du projet spécifique met au jour des irrégularités, la candidature sera disqualifiée.

8.) Avantages

Les avantages comprendront :

- Un rayonnement mondial pour le projet et des contacts avec des investisseurs
- Possibilité de présenter la solution au forum 'Tourism Tech Adventures' d'ONU Tourisme
- Faire partie du Réseau de l'innovation d'ONU Tourisme
- Accès aux bourses d'études de l'Académie en ligne d'ONU Tourisme
- Mentorat et soutien de la part d'ONU Tourisme et de ses prestigieux partenaires.

9.) Propriété industrielle et intellectuelle et protection des données personnelles

S'il s'avère nécessaire, pour le déroulement du programme, de traiter des données personnelles, les organisateurs du programme prennent les engagements suivants :

- Utiliser les données fournies uniquement aux fins de l'appel ;
- Veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les données personnelles (ONU Tourisme) s'engagent à respecter la confidentialité et à ce que les données ne soient pas communiquées à des tiers sans l'autorisation des participants ;
- Prendre toutes les mesures nécessaires pour fournir un niveau de sécurité adapté aux risques pouvant découler du traitement de données personnelles et en assurer la sécurité et l'intégrité, prévenir leur altération, perte, destruction accidentelle ou illicite, manipulation, divulgation ou accès non autorisé.

ONU Tourisme et toute autre entité chargée du traitement des données suivra les obligations en matière de protection prévues par la réglementation applicable. Le participant peut exercer ses droits d'accès, de rectification, d'annulation et d'opposition en envoyant un courrier postal au siège social de l'organisateur tel qu'indiqué dans l'en-tête des présentes Conditions générales ou par courrier électronique à l'adresse comm@untourism.org pour contacter l'organisateur en précisant le droit dont il entend se prévaloir et en joignant une copie du passeport, pièce nationale d'identité ou document équivalent.

- Le participant consent expressément, du simple fait de participer au programme présenté ici, à ce qu'ONU Tourisme utilise son nom pour faire connaître le projet gagnant au reste des participants et sans que cela ne donne lieu à quelque rémunération que ce soit en sa faveur.

En déposant leur candidature, les responsables de projet garantissent que :

- Les projets sont des originaux de leurs auteurs et/ou qu'ils en ont le libre usage ou la propriété. Les participants acceptent de garantir et mettre hors de cause les organisateurs vis-à-vis de toute action en justice, réclamation ou revendication pouvant être présentée en rapport avec les droits de propriété intellectuelle ou les données personnelles de tiers concernant les projets présentés.
- Si le projet est le fruit de la collaboration de plusieurs participants, il sera traité comme un travail collectif et les droits en résultant comme leur appartenant à tous en tant que co-auteurs.
- Le participant autorise ONU Tourisme à charger le résumé du projet sur les sites Web officiels et accepte que les visiteurs desdits sites Web aient accès à ces informations conformément aux conditions d'utilisation du site.
- Le participant autorise ONU Tourisme à utiliser le nom et le titre de son projet, sans limite de temps, dans le but d'en faire mention sur le site Web ou pour toutes activités ou événements liés, d'une façon ou d'une autre, à ONU Tourisme, ainsi que pour l'inclure dans les archives historiques d'ONU Tourisme et différents médias liés au programme.
- ONU Tourisme ne revendiquera pas la propriété des informations fournies ou de tous contenus industriels ou intellectuels en faisant partie. Le participant ne cède à ONU Tourisme aucun droit de propriété industrielle ou intellectuelle découlant des projets.
- Le participant autorise expressément ONU Tourisme à utiliser ses données pour la communication d'informations sur des événements et activités d'intérêt.
- Les participants acceptent le transfert de leurs données à ONU Tourisme une fois le concours terminé.

10.) Considérations finales

Le programme pourra être modifié, interrompu et/ou annulé si des circonstances justifiées l'exigent. De même, ONU Tourisme se réserve le droit de déclarer nuls tout ou partie des avantages si aucun des projets n'offre la qualité attendue selon les critères de l'équipe décisionnaire. ONU Tourisme n'est pas responsable d'éventuelles défaillances de la plateforme ou de problèmes informatiques, de réseaux ou autres pouvant faire que des propositions soient perdues, endommagées ou tardives.

11.) Droit applicable

Les présentes Conditions générales seront interprétées conformément aux principes généraux du droit international, à l'exclusion de toute législation nationale particulière.

Aucune disposition des présentes Conditions générales, ou s'y rapportant, ne sera entendue comme une renonciation aux prérogatives et immunités d'ONU Tourisme.

12.) Utilisation du nom, de l'emblème et du logo

Les participants n'utiliseront d'aucune manière le nom, l'emblème ou le sceau officiel d'ONU Tourisme ou de l'Organisation des Nations Unies, non plus que toute abréviation du nom d'ONU Tourisme ou de l'Organisation des Nations Unies, dans le cadre de leur activité ou dans tout autre cadre, sans l'autorisation écrite préalable d'ONU Tourisme. En aucun cas il ne sera accordé d'autorisation d'utiliser le nom, l'emblème ou le sceau officiel d'ONU Tourisme ou de l'Organisation des Nations Unies, ou toute abréviation de leur nom, à des fins commerciales. Cette obligation ne s'éteint pas au terme du concours.

13.) Garantie et limitation de responsabilité

ONU Tourisme ne sera tenue responsable en aucune circonstance de toute perte, dommage direct, indirect ou accidentel, action en responsabilité ou dépense encourue ou subie par le participant et prétendument en rapport avec le concours ou en résultant.

Les participants acceptent de garantir et mettre ONU Tourisme hors de cause à l'égard de toute responsabilité juridique, réclamation, perte, dommage et dépense pouvant survenir, directement ou indirectement, en rapport avec le concours ou en résulter, y compris, sans pour autant s'y limiter, toute violation des droits de propriété intellectuelle ou autres droits de tiers en lien avec les projets présentés.

14.) Acceptation des Conditions générales

La participation au concours vaut pleine acceptation des présentes Conditions générales. La non-acceptation de quelque partie que ce soit des Conditions générales entraînera la non-participation au concours et, dans l'éventualité d'être sélectionné et/ou récompensé, la renonciation automatique à la distinction.